




APPRENDRE

**CONDUITE
RESPONSABLE
EN RECHERCHE**

**Éthique de la recherche avec des êtres humains
Intégrité en recherche
Équité, diversité et inclusion en recherche**

Le programme APPRENDRE

Afin d'améliorer l'accompagnement des enseignants, APPRENDRE renforce depuis 2019 les capacités des formateurs, des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'école, et des cadres des Ministères de l'éducation issus de ses 26 pays partenaires.

Outre l'organisation de formations et la réalisation de missions d'expertise (audit, rédaction de documents cadres), le programme APPRENDRE mène de nombreuses initiatives pour développer et valoriser la recherche en éducation en Afrique. Parmi elles : la tenue de séminaires et de webinaires, l'organisation de Journées nationales de la recherche, le soutien à des revues scientifiques, ainsi que le lancement d'appels à communications et d'appels à projets de recherche en éducation.

Pour en savoir plus : apprendre.auf.org

MISE EN PAGE : Sophie DOBOSZ



Ce document est placé sous la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0).

Paris, novembre 2025.

CE DOCUMENT A ÉTÉ CONÇU PAR :

Emilie Doutreloux, membre du Conseil scientifique APPRENDRE

PRÉAMBULE

Le programme APPRENDRE de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) déploie de nombreuses initiatives visant à soutenir, développer et valoriser la recherche en éducation en Afrique : organisation de séminaires et de webinaires, accompagnement de revues scientifiques, financement d'appels à projets, etc.

Parce qu'il joue un **rôle clé de soutien scientifique et financier à la recherche en éducation**, le programme veille à ce que les travaux qu'il appuie respectent les plus hauts standards internationaux d'excellence, d'éthique et d'intégrité. À ce titre, APPRENDRE encourage et accompagne les chercheuses et chercheurs dans la mise en œuvre de projets rigoureux et responsables, fondés sur trois piliers majeurs de la Conduite Responsable en Recherche (CRR) :

1. L'**Éthique**, qui garantit le respect de la dignité humaine, le consentement libre, éclairé et continu des participants, ainsi que l'équité et la justice dans la conduite de la recherche.
2. L'**Intégrité**, qui assure la fiabilité et la transparence des travaux à travers la rigueur intellectuelle, la reconnaissance appropriée de la contribution des auteurs et la gestion claire des conflits d'intérêts.
3. L'**Équité, la Diversité et l'Inclusion** (EDI), qui renforcent la pertinence et la portée des recherches en promouvant la participation équitable de toutes et tous, et en luttant contre les biais conscients et inconscients.

En s'appuyant sur ces principes directeurs, les chercheuses, chercheurs et institutions partenaires de l'AUF sont invités à produire des connaissances scientifiques rigoureuses, contribuant au renforcement des systèmes éducatifs et au respect des standards éthiques et sociaux les plus reconnus.

Sommaire

1. ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS	6
1.1 Principes directeurs	6
1.2 Évaluation éthique	9
1.3 Recommandations de mise en œuvre	9
2. INTÉGRITÉ EN RECHERCHE	11
3. ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION EN RECHERCHE	13
3.1 Visées de l'EDI en recherche.....	13
3.2 Avantage de l'EDI en recherche	14
3.3 En pratique dans le processus de recherche	14
3.4 Points de vigilance	15
RESSOURCES UTILES	16

1. Éthique de la recherche avec des êtres humains

L'éthique de la recherche réfère à la responsabilité de respect de la dignité des personnes participantes à la recherche. Les personnes participantes à la recherche (anciennement dénommées « les sujets de recherche ») sont les personnes dont les données, le matériel biologique, les réactions ou les réponses à des interventions, des stimuli ou des questions de la part de chercheuses ou de chercheurs sont utilisés pour répondre aux objectifs et aux questions de recherche.

1.1 Principes directeurs

Le respect de la dignité humaine est reconnu comme valeur centrale de l'éthique de la recherche et s'exprime par trois principes directeurs :

- **Respect des personnes** : reconnaît l'autonomie et la valeur intrinsèque de chaque individu et leur droit à être respectés et traités avec considération. Ce respect s'applique particulièrement aux personnes qui participent directement à la recherche. Il implique un double devoir moral : celui de respecter leur autonomie et de protéger celles dont l'autonomie est en développement, entravée ou diminuée. (EPTC2, 2022)
- ❖ *En pratique* :
 - Solliciter le consentement libre, éclairé et continu des personnes participantes à la recherche. Le consentement doit être librement accordé par le participant, c'est-à-dire qu'il doit être volontaire et sans pression induite. De plus, il doit être éclairé, signifiant que le participant comprend bien l'objet de la recherche, ses risques et ses bénéfices potentiels, et dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre une décision informée. Enfin, le consentement doit être continu, ce qui implique que le chercheur doit veiller à ce qu'il soit maintenu tout au long de la recherche.

- Utiliser un formulaire de consentement compréhensible auprès des personnes aptes et majeures. Recueillir le consentement des parents ou des personnes tutrices dans le cas de participation de personnes mineures ou inaptes.
- **Préoccupation pour le bien-être** : implique que les chercheuses et chercheurs devraient chercher à préserver et promouvoir le bien-être des personnes participantes. Le bien-être d'une personne se réfère à sa qualité de vie dans tous les domaines, incluant la santé physique, mentale et spirituelle, ainsi que la situation matérielle, économique et sociale. (EPTC2, 2022)
- ❖ *En pratique* :
 - Fournir aux personnes participantes suffisamment de renseignements pour évaluer les avantages potentiels et les risques de leur participation à la recherche.
 - Réduire au minimum les risques associés aux travaux visant à répondre aux questions de recherche et veiller à ce que les personnes participantes ne soient pas exposées à des risques inutiles.
- **Justice** : Cela fait référence à l'obligation de traiter les individus de manière juste et équitable, en tenant compte de la vulnérabilité. Cette vulnérabilité peut découler d'une capacité décisionnelle limitée ou d'un accès restreint à des biens sociaux tels que les droits, les opportunités et le pouvoir. Historiquement, les enfants, les personnes âgées, les étudiants, les femmes, les personnes détenues, les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et celles dont la capacité d'autodétermination est affaiblie sont parmi les individus ou les groupes susceptibles d'être en situation de vulnérabilité dans le cadre de la recherche. (EPTC2, 2022)

❖ *En pratique :*

- Considérer la justice dans le processus de recrutement. Cela pourrait se concrétiser par la prise en compte de rapports de pouvoirs en place dans un environnement.
- Fonder la participation à la recherche sur des critères d'inclusion justifiés par la question de recherche. Cela pourrait se concrétiser par le souci de faciliter la pleine participation ou le point de vue de certaines personnes en quête d'équité comme femmes.

1.2 Évaluation éthique

Bien qu'il ne fournisse ni évaluation éthique ni certification éthique aux projets de recherche qu'il soutient, le programme APPRENDRE encourage les chercheuses et chercheurs à se rapprocher des Comités éthiques de la recherche de leurs établissements d'attache afin de se conformer aux règles en vigueur.

1.3 Recommandations de mise en œuvre

Cela étant dit, pour mettre en œuvre les principes directeurs de l'éthique avec des sujets humains, le programme APPRENDRE recommande aux chercheuses et chercheurs de considérer les quatre préoccupations éthiques suivantes :

- **Confidentialité** : Le devoir éthique de confidentialité implique l'obligation de protéger les informations qui sont confiées. Cela inclut la protection contre l'accès, l'utilisation, la divulgation et la modification non autorisés, ainsi que la prévention de la perte et du vol. Il est important de vérifier si les informations que l'on souhaite utiliser pour un projet de recherche pourraient permettre d'identifier des individus.
- **Risque minimal** : En général, la norme de risque minimal est définie comme le seuil où la probabilité et la gravité des inconvénients potentiels associés à une recherche sont estimées être comparables à ceux auxquels les sujets sont exposés dans leur vie quotidienne. Par exemple, une étude demandant de remplir un questionnaire est généralement considérée comme présentant un risque minimal. Cependant, si le questionnaire inclut des questions délicates ou perturbantes, le risque pourrait être considéré comme supérieur au minimal.

- **Consentement libre, éclairé et continu** : Le consentement est **libre** quand la personne donne son accord sans subir de pression. Il est **éclairé** quand la personne connaît la nature et l'objectif de la recherche, ses avantages et ses risques ainsi que les conséquences de son consentement, lequel est donné à des fins spécifiques et pour une durée déterminée. Il est **continu** quand la personne a la possibilité de retirer son consentement après l'avoir donné. Il est important que le consentement s'effectue sans implications telles que :
 - Incitation: en échange d'une somme d'argent ou d'une promesse.
 - Relation hiérarchique: sentiment de redevance ou d'obligation vis-à-vis d'une personne en situation de pouvoir.
 - Influence induite : L'impression que son traitement, son évaluation ou sa promotion professionnelle pourrait dépendre de son consentement ou de son refus de participer à l'étude.
- **Conservation des données** : La protection de l'information contribue au respect de la vie privée des participantes et participants et aide les personnes chercheuses à s'acquitter de leurs obligations en matière de confidentialité. Généralement, il est convenu de conserver dans un classeur verrouillé ou un ordinateur protégé par un mot de passe les données de recherche (formulaires de consentement, réponses aux sondages, retranscriptions d'entretiens, enregistrement vidéo ou audio, artefacts, etc.) pour une période de 5 ans.

2. Intégrité en recherche

L'intégrité en recherche réfère à la responsabilité professionnelle, disciplinaire, légale ou réglementaire de mettre en place un environnement favorable à la recherche et sa diffusion. Elle encourage l'application de meilleures pratiques de recherche, basées sur l'honnêteté, la responsabilité, la franchise et l'équité.

Responsabilités minimales des personnes chercheuses

- **Rigueur** : Faire preuve de rigueur intellectuelle et scientifique lors de la proposition et de la réalisation des travaux de recherche, ainsi que lors de l'enregistrement, de l'analyse, de l'interprétation, du rapport et de la publication des données et des résultats.
- **Tenue des dossiers** : Maintenir des dossiers complets et précis des données, méthodes et résultats, y compris les graphiques et les images, afin de permettre la vérification ou la reproduction des travaux.
- **Références précises** : Fournir les références et, le cas échéant, obtenir la permission d'utiliser des travaux publiés et non publiés, y compris des théories, des concepts, des données, des documents originaux, des méthodes, des résultats, des graphiques et des images.
- **Attribution du statut d'autrice et d'auteur** : Présenter comme autrices ou auteurs, avec leur consentement, toutes les personnes ayant apporté une contribution significative au contenu de la publication ou du document, en acceptant la responsabilité, et uniquement ces personnes. Cette contribution significative peut être de nature conceptuelle ou concrète.
- **Remerciements** : Mentionner de manière appropriée toutes les personnes ayant contribué à la recherche, y compris les bailleurs de fonds et les commanditaires, et uniquement ces personnes.

- **Gestion des conflits d'intérêts** : Reconnaître et résoudre adéquatement tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent conformément. Le conflit d'intérêts peut résulter d'activités ou de situations créant un conflit réel, potentiel ou apparent entre les obligations ou responsabilités d'une personne vis-à-vis des activités de recherche et ses intérêts personnels, institutionnels ou autres. Cela peut inclure, entre autres, des intérêts commerciaux, marchands ou financiers concernant la personne en question, sa famille, ses amis ou ses relations professionnelles actuelles, potentielles ou passées.

3. Équité, diversité et inclusion en recherche

L'équité, la diversité et l'inclusion en recherche réfèrent à la responsabilité de prise en compte des principes d'EDI dans la l'ensemble des étapes et des pratiques de recherche et de diffusion.

3.1 Visées de l'EDI en recherche

L'intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) dans le processus de recherche, améliore l'excellence en rendant la recherche plus pertinente pour la société dans son ensemble, plus éthique, rigoureuse, reproductible et utile (Tannenbaum et coll., 2019). Elle stimule également l'innovation par des découvertes scientifiques et l'exploration de nouveaux domaines de recherche.

- **Assurer l'accès équitable aux occasions de de recherche et de financement** à l'ensemble des chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants et stagiaires
- **Favoriser l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion** dans la conception du programme de recherche et dans les pratiques
- **Accroître la participation équitable et inclusive** dans le milieu de la recherche, y compris au sein des équipes de recherche
- **Recueillir les données et procéder aux analyses nécessaires** pour assurer la prise en considération des questions d'équité, de diversité et d'inclusion dans la prise des décisions.

3.2 Avantage de l'EDI en recherche

La prise en compte des considérations en matière d'EDI présente des avantages qui favorisent l'excellence de la recherche (CRSNG, 2022) :

- **Élargit l'applicabilité des résultats** de recherche et des nouvelles technologies à une plus grande partie de la société.
- **Révèle les présomptions implicites** en recherche qui autrement passeraient inaperçues et ne seraient pas remises en question.
- **Atténue les préjugés** en menant des études inclusives et en améliorant les technologies.
- **Favorise des résultats de recherche qui bénéficient équitablement aux communautés** les plus touchées par la recherche.
- Permet de **remettre en question les normes partiales et le stéréotypes**.
- Aide à **prévenir la généralisation excessive des résultats**, qui peut être nuisible ou trompeuse.
- Améliore la **reproductibilité des résultats de recherche** ; la reproductibilité peut être plus difficile lorsque les variables touchant la diversité sont pertinentes pour la recherche, mais ne sont pas divulguées.

3.3 En pratique dans le processus de recherche

Des précautions mettant en lumière les principes d'EDI en recherche peuvent s'appliquer à toutes les étapes de la recherche (Naud, 2025, à paraître)

- **Choix de l'objet de la recherche** : au bénéfice de la société et des personnes en quête d'équité.
- **Conception et méthodologie de la recherche** : incluant diverses perspectives.
- **Collecte et gestion des données** : favorisant une variété de sources et de profils de personnes participantes et facilitant l'accès aux données.

- **Analyse des données et interprétations des résultats** : impliquant les groupes participant à la recherche et s'éloignant des biais inconscients.
- **Mobilisation des résultats de la recherche** : critique, diversifiée et équitable; qui se dirige vers les utilisatrices et utilisateurs de la recherche.

3.4 Points de vigilance

- **Définir l'excellence en recherche** : il convient d'examiner de plus près les concepts polysémiques d'excellence en recherche et de qualité de la recherche sous la loupe de l'EDI dans le dessein de remettre en question les principes méritocratiques sur lequel ils se fondent. Porter un regard sur les retombées de la recherche pourrait orienter les réflexions sur la redéfinition d'une excellence plus inclusive.
- **Identifier les biais inconscients** : il est impératif, pour mener une recherche équitable, de s'interroger sur nos biais inconscients. Ces derniers sont des attitudes inconscientes ou involontaires qui affectent la compréhension, l'action et les décisions. Ils résultent de raccourcis automatiques du cerveau, sont influencés par l'éducation, l'environnement, la culture, l'expérience de vie et ils influencent la prise de décision.

Ressources utiles

Sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains

Association Médicale Mondiale. (1964). *Déclaration de Helsinki : Principes éthiques applicables aux recherches médicales sur des sujets humains* (amendée à Tokyo, 1975; Venise, 1983; Hong Kong, 1989; Somerset West, 1996; Édimbourg, 2000; Washington, 2002; Tokyo, 2004; Séoul, 2008).

Commission nationale pour la protection des sujets humains dans la recherche biomédicale et comportementale. (1979). *Rapport Belmont : Principes éthiques et directives concernant la protection des sujets humains dans le cadre de la recherche* (rapport de la Commission). Washington, D.C.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, & Instituts de recherche en santé du Canada. (2022, décembre). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

Méthot, N., et coll. (2021). *Conduite responsable et éthique de la recherche collégiale, le guide*. Ottawa, La Cité, et Montréal, Association pour la recherche au collégial.

Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Tribunal Militaire International. (1947). *Code de Nuremberg*. Extrait du jugement du tribunal militaire américain, Nüremberg, cas K. Brandt.

Sur l'intégrité en recherche

ALL European Academies. (2017). *European Code of Conduct for Research Integrity* (Revised Edition)

Conseil des académies canadiennes. (2010). *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité de la recherche au Canada, Rapport du comité d'experts sur l'intégrité en recherche* (Chapitre 5, Rôles et responsabilités : une approche intégrée de l'intégrité en recherche).

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada, & Institut de

recherches en santé du Canada. (2021). *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*.

European Network of Research Integrity Officers. (2019). *ENRIO handbook: Recommendations for the investigation of research misconduct*.

2e Conférence mondiale sur l'intégrité en recherche. (2010). *Déclaration de Singapour sur l'intégrité en recherche*.

3e Conférence mondiale sur l'intégrité en recherche. (2013). *Déclaration de Montréal sur l'intégrité en recherche (cross boundary research collaboration)*.

6e Conférence mondiale sur l'intégrité en recherche. (2019). *The Hong Kong Principles for assessing researchers: Fostering research integrity*.

Sur l'EDI en recherche

Anderson, J., Benjamin, C., Campbell, B. M., & Tiveau, D. (2006). Forests, poverty and equity in Africa: New perspectives on policy and practice. *International Forestry Review*, 8(1), 44-53. <https://doi.org/10.1505/ifor.8.1.44>

Campbell, L. G., Mehtani, S., Dozier, M. E., & Rinehart, J. (2013). Gender-heterogeneous working groups produce higher quality science. *PLoS ONE*, 8(10), 1-6. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0079132>

Chicago Beyond. (2018). *Why am I always being researched? A guidebook for community organizations, researchers and funders to help us get from insufficient understanding to more authentic truth*.

D'Ignazio, C., & Klein, L. F. (2020). *Data feminism*. The MIT Press.

Fonds de recherche du Québec. (2022). *L'excellence décortiquée : Pluralité, diversité et enjeux d'évaluation*. Comité intersectoriel étudiant.

Gouvernement du Canada. (2022). *Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche*.

Kraemer-Mbula, E., Tijssen, R., Wallace, M., & McLean, R. (2021). *Transformer l'excellence en recherche. Nouvelles idées des pays du Sud Global*. Halpha et African Minds.

Lebel, J., & McLean, R. (2018). A better measure of research from the global south. *Nature*, 559, 23-26. <https://doi.org/10.1038/d41586-018-05663-2>

Naud, M-J. (2025, à paraître). L'EDI et la recherche. *Dans* E. Doutreloux (dir.), *Le déploiement de l'EDI en contexte éducatif*. Presses de l'Université Laval.